

Souveraineté La Solution inc.

Voici quelques suggestions de moments opportuns

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui abolirait progressivement les subventions aux écoles autres que francophones et anglophones dans un délais d'un mandat et limiterait le nombre d'inscriptions par région dans ces écoles et qui ferait du gouvernement du Québec le seul percepteur des taxes scolaires pour financer les écoles publiques francophones et anglophones selon le nombre d'élèves inscrits.

Dans un temps ne dépassant pas trois mois, après une élection générale à Québec où un parti souverainiste a été élu minoritaire ou pas, que tous les fonds ainsi que toutes les cotisations de pensions de vieillesse du fédéral soient transférés au Québec pour que ce domaine relève exclusivement de celui-ci.

Que le Québec fasse une loi, lors du premier mandat d'un gouvernement souverainiste, qui autoriserait toute personne, avec sa signature, à demander à son employeur que la déduction d'impôts fédérale soit acheminée à Revenu Québec.

Que le fédéral qui représente tous les membres de la confédération, repaie le Québec dans des délais raisonnables, la dette de 1841 inscrite dans le BNA (British North American Act). numéro 112 inséré par John Burnett en 1857 qui s'élève en 2018 à une dette avec intérêts à plus de \$18587820.27.

Le contrôle complet de la fiscalité

Une étude réalisée par la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré pour le référendum de 1995, établissait clairement que l'appareil fiscal du gouvernement du Québec assumera ses nouvelles responsabilités sans problème et l'état disposera d'une flexibilité qui n'existe pas en ce moment. Le Québec pourra tenir compte de tout l'environnement fiscal nord-américain et mettre en place une fiscalité compétitive non seulement à l'échelle canadienne mais à l'échelle de tout le continent, ainsi que la facture d'harmonisation de la taxe du Québec avec celle d'Ottawa (fédéral) qui s'élevait avec les intérêts à plus de \$11.55 milliards.

Advenant que le fédéral neutralise ou rende caduque une loi québécoise: que tout accommodement basé sur la religion soit aboli.

Advenant que le fédéral invalide un article de la loi 101, Charte de la langue française du Québec.

Advenant que le gouvernement fédéral refuse au Québec que les demandes d'immigration passe d'abord par les délégations québécoise à l'étranger. Et que seul le Québec aurait le droit absolu de définir ses politiques d'immigration sur le territoire Québécois.

Advenant que le gouvernement fédéral refuse totalement que le Québec possède le contrôle sur les importations et les exportations sur son territoire peu importe la provenance des biens.

Le Québec pourrait déclarer unilatéralement sa souveraineté dans l'Assemblée Nationale, et si majoritaire un vote de ses députés(es) démocratiquement élu, et voici la question: **Êtes-vous en faveur que le peuple du Québec se libère en se dotant d'un pays le Québec selon la découpe proposée? Oui ou Non.**